



235537 - Prétendre qu'on n'a pas à obéir au Prophète en toute affaire

question

Que pensez-vous de l'avis de celui qui dit qu'on n'a pas à obéir au Messenger (Bénédictio et salut soient sur lui) en toute affaire parce qu'il est un être humain et, comme tel, il peut avoir tort comme il peut avoir raison ?

la réponse favorite

Louange à Allah.

L'obéissance au Messenger d'Allah (Bénédictio et salut d'Allah soient sur lui) est obligatoire. Mieux, elle est l'une des bases de la croyance selon le Saint Coran qui le souligne en ces termes : « Ô vous qui croyez ! Obéissez à Allah, et obéissez au Messenger (Mohammed) et à ceux d'entre vous qui détiennent le commandement. Puis, si vous vous disputez en quoi que ce soit, renvoyez-le à Allah et au Messenger, si vous croyez en Allah et au Jour Dernier. Ce sera bien mieux et de meilleure interprétation (et aboutissement). » (Coran : 4/59).

Allah, le Très-Haut, dit encore : « Obéissez à Allah, obéissez au Messenger (Mohammed), et prenez garde (ne vous approchez même pas de ces choses défendues) ! Si ensuite vous vous détournez... alors sachez qu'il n'incombe à Notre Messenger que de transmettre le message clairement. » (Coran :5/92), et Il dit aussi : « Nous n'avons envoyé de Messenger que pour qu'il soit obéi par la permission d'Allah... » (Coran : 4/64).

Allah, le Très-Haut, nous apprend que nul ne sera vraiment croyant, tant qu'il ne se soumet pas au jugement du Messenger d'Allah (Bénédictio et salut d'Allah soient sur lui) dans les affaires qui lui arrivent, sans éprouver aucun embarras envers son verdict et se soumet totalement. Il dit : « Non ! Par ton Seigneur ! Ils ne seront pas de vrais croyants, tant qu'ils ne soumettront pas leur différend à ton arbitrage et accepteront sans rancœur ton verdict avec une adhésion totale. »



(Coran :4/65).

L'imam Ibn Kathir (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit dans son Tafsir (2/349) dans le cadre de son commentaire du verset : « Sa parole : "Non ! Par ton Seigneur ! Ils ne seront pas de vrais croyants, tant qu'ils ne soumettront pas leur différend à ton arbitrage " Allah, le Très-Haut, jure par Son Être Suprême et Sacré qu'aucun individu ne peut être un vrai croyant tant qu'il ne se soumet pas à l'arbitrage du Messenger d'Allah (Bénédiction et salut d'Allah soient sur lui) dans toutes ses affaires. Car les jugements du Messenger d'Allah (Bénédiction et salut d'Allah soient sur lui) représentent la vérité absolue à laquelle il faut se soumettre intérieurement et extérieurement, c'est pourquoi Il ajoute : « et accepteront sans rancœur ton verdict avec une adhésion totale. » En d'autres termes : Quand ils te prennent pour juge dans leurs affaires, ils doivent se soumettre totalement à tes jugements intérieurement et accepteront sans rancœur ton verdict et y obéiront en apparence et en son for intérieur. Ils s'y soumettront totalement sans aucune objection, ni résistance, ni dispute comme indiqué dans ce hadith : « Par Allah Qui détient mon âme dans Sa main, aucun de vous ne croira tant que sa passion n'est pas soumise à mon message. »

L'imam An-Nawawi (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a consacré dans son livre béni intitulé *Riadh As-Salihine* tout un chapitre intitulé "L'injonction d'observer la Sunna et ses convenances".

Il y cite une multitude des versets du Saint Coran qui attestent clairement sans équivoque de cet important fondement de la foi.

En effet, Allah, le Très-Haut, dit : « ...Prenez ce que le Messenger vous donne ; et ce qu'il vous interdit, abstenez-vous en. » (Coran :59/7) et Il dit : « et il ne prononce rien sous l'effet de la passion ; ce n'est rien d'autre qu'une révélation inspirée. » (Coran :53/3-4) et Il dit : « Dis (Ô Mohammed) : « Si vous aimez [vraiment] Allah, suivez-moi, Allah vous aimera alors et vous pardonnera vos péchés. Allah est Pardonneur et Miséricordieux. » (Coran :3/31) et Il dit : « En effet, vous avez dans le Messenger d'Allah (Mohammed) un excellent modèle [à suivre], pour quiconque espère en Allah et au Jour dernier et invoque Allah fréquemment. » (Coran : 33/21) et Il



dit : « Non ! Par ton Seigneur ! Ils ne seront pas croyants aussi longtemps qu'ils ne t'aient demandé (à toi Mohammed) de juger de leurs disputes et qu'ils n'aient éprouvé nulle angoisse pour ce que tu auras décidé, et qu'ils se soumettent complètement [à ta sentence]. » (Coran : 4/65) et Il dit :

« ...Puis, si vous vous disputez en quoi que ce soit, renvoyez-le à Allah et au Messenger... » (Coran :4/59), Pour les ulémas, c'est un appel à se référer au Coran et à la Sunna. Allah, le Très-Haut, dit encore : « Quiconque obéit au Messenger (Mohammed) obéit certainement à Allah... » (Coran :4/80) et Il dit : « Et en vérité tu guides vers un chemin droit, le chemin d'Allah... » (Coran : 42/52-53) et Il dit : « ...Que ceux, donc, qui s'opposent à son commandement (Sunna) prennent garde qu'une épreuve ne les atteigne ou que ne les atteigne un châtiment douloureux. » (Coran : 24/63) et Il dit : « Et gardez dans vos mémoires ce qui, dans vos foyers, est récité des versets d'Allah et de la sagesse... » (Coran :33/34) entre autres nombreux versets. »

Il a cité dans le même chapitre un groupe de hadiths du Prophète (Bénédictio et salut d'Allah soient sur lui) confirmant ce principe. Parmi ces hadiths, celui de Abou Houreïra (Qu'Allah soit satisfait de lui) selon lequel le Messenger d'Allah (Bénédictio et salut d'Allah soient sur lui) a dit : « Tous les membres de ma communauté entreront au Paradis à l'exception de ceux qui refusent » On lui a dit : « Et qui refuse, ô Messenger d'Allah ? » Il a dit : « Celui qui m'obéit entrera au Paradis, et celui qui me désobéit a refusé. » (Rapporté par Al-Boukhari).

On ne cessera de s'étonner de ceux qui prétendent qu'il n'est pas nécessaire d'obéir au Messenger (Bénédictio et salut d'Allah soient sur lui), alors qu'Allah, le Très-Haut, a subordonné le fait de trouver la bonne guidance et le bonheur à l'obéissance et la soumission à son Messenger (Bénédictio et salut d'Allah soient sur lui) en disant : « Dis : ...Croyez donc en Allah, en Son Messenger (Mohammed), le Prophète illettré qui croit en Allah et en Ses paroles. Et suivez-le afin que vous soyez bien guidés. » (Coran :7/158) Il dit encore : « ...Et si vous lui obéissez, vous serez bien guidés. Et il n'incombe au Messenger que de transmettre explicitement (son message). » (Coran : 24/54).

Tout musulman doit croire que la Sunna du Messenger (Bénédictio et salut d'Allah soient sur lui)



qui n'est rien d'autre que sa manière d'agir dans la religion, tant en paroles qu'en actes, est infaillible.

Quand le Prophète (Bénédiction et salut d'Allah soient sur lui) faisait un effort de réflexion sur une affaire et ne trouvait pas la bonne issue, la révélation venait le corriger et lui expliquer la volonté d'Allah, le Très-Haut, et Son décret concernant l'affaire en question. Le Saint Coran en donne une illustration dans cette parole d'Allah le Très-Haut : « Un prophète ne devrait pas faire de prisonniers avant d'avoir prévalu (mis les mécréants hors de combat) sur la terre. Vous voulez les biens d'ici-bas, tandis qu'Allah veut [pour vous] l'au-delà. Allah est Puissant et Sage. N'eût-été une prescription préalable d'Allah, un énorme châtiment vous aurait touché pour ce que vous avez pris [de la rançon]. Mangez donc de ce qui vous est échu en butin, tant qu'il est licite et pur. Et craignez Allah, car Allah est Pardonneur et Très Miséricordieux. » (Coran : 8/67-69) et Sa parole : « Il n'appartient pas au Prophète et aux croyants d'implorer le pardon en faveur des polythéistes, fussent-ils des parents alors qu'il leur est apparu clairement que ce sont les gens de l'Enfer. Ibrahim (Abraham) ne demanda pardon en faveur de son père qu'à cause d'une promesse qu'il lui avait faite. Mais, dès qu'il lui apparut clairement qu'il était un ennemi d'Allah, il le désavoua. Ibrahim était certes plein de sollicitude et indulgent. » (Coran : 9/113-114) et Sa parole : « Ô Prophète ! Pourquoi, en recherchant l'agrément de tes femmes, t'interdis-tu ce qu'Allah t'a rendu licite ? Et Allah est Pardonneur, Très Miséricordieux. Allah vous a prescrit certes, de vous libérer de vos serments. Allah est votre Maître et c'est Lui l'Omniscient, le Sage. » (Coran : 66/1-2).

En somme, l'auteur de l'objection ne comprend rien aux fondements de l'obéissance au Prophète (Bénédiction et salut d'Allah soient sur lui) et son importance dans la religion d'Allah le Majestueux et l'Auguste. C'est à cause de son manque de compréhension qu'il s'est opposé à un principe confirmé sans apporter des arguments en rapport avec l'objet de sa réflexion.

On aurait souhaité qu'en cas de doute, il se réfère aux ulémas et jurisconsultes compétents pour qu'ils répondent explicitement à ses suspicions. Puisse Allah, le Très-Miséricordieux, nous guider tous à la bonne direction.

Et Allah, le Très-Haut, sait mieux.